



**Syndicat de chasse
Lot N° 209**

Reisdorf, le 01 juillet 2024

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 43 de la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse, le syndicat de chasse du lot N° 209 informe les intéressés que

- le compte définitif du lot de chasse N° 209 pour l'année cynégétique 2023/2024
- le rôle de répartition du produit de location du lot de chasse N° 209 pour l'année cynégétique 2024/2025

sont déposés chez le secrétaire du syndicat de chasse et pourra y être consulté pour toute inspection (RDV à confirmer au 691 467 112).

Des réclamations sont à adresser par écrit au secrétaire du syndicat de chasse pendant le délai du 1 juillet 2024 au 15 juillet 2024 inclus.

*ROEDER Pierrot
Secrétaire-trésorier
Lot de chasse N° 209*

*54, rte d'Eppeldorf
L-6312 Beaufort
Tel.: 691 467 112*